

Convention d'accueil à la Clarté-Dieu

« Séjour individuel »

Le centre spirituel « La Clarté-Dieu », accueille les personnes et les groupes qui participent à son activité religieuse ou culturelle.

1/ La grille de PARTICIPATION aux FRAIS :

Elle est fixée chaque année par le Conseil d'Administration de juin, pour application au 1er septembre suivant.

- Le tarif groupe s'applique aux « groupes constitués » de plus de 5 personnes
- Les enfants de plus de 3 ans à 8 ans, accompagnés par leurs parents bénéficient d'un tarif minoré. Il est gratuit pour les moins de 3 ans.
- La grille de participation aux frais appliquée, est celle en vigueur lors du séjour.
- La Clarté-Dieu ne vit que de ces participations et de la générosité de ses hôtes.

2/ L'objet du séjour :

- Pour une retraite personnelle en lien avec un religieux de la maison.
- Pour les étudiants, un temps d'étude et de réflexion

3/ La durée du séjour :

Une semaine maximum, renouvelable une fois.

4/ La RESERVATION

- La Clarté-Dieu, après vérification de la disponibilité des locaux aux dates demandées, confirme la RESERVATION du SEJOUR
- La personne effectuant la réservation s'engage vis-à-vis de la Clarté-Dieu en retournant dans les 10 jours :
 1. La présente « convention d'accueil » signée.
 2. Un chèque de dédit de 30 € à l'ordre de Missions Franciscaines qui sera déduit de la « Participation aux Frais », mais non remboursé en cas d'annulation.

5/ La PARTICIPATION aux FRAIS :

Le signataire s'engage à respecter la convention et à verser, à son arrivée, le montant de la participation aux frais demandé.

Jean-Baptiste CHAMOY
Directeur

Le demandeur :

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : Courriel :@.....

Dates du séjour : du au

Heure d'arrivée : Heure de départ :

Formule : Pension complète Demi-pension

Date : Signature :